



Guéret, le 2 septembre 2019

Grenelle des violences conjugales

Contexte national

Le phénomène des violences au sein du couple touche plus de 200 000 femmes par an, dans notre pays. Si l'état de conscience de la société et des politiques a évolué depuis une vingtaine d'années, ces violences demeurent encore massives.

Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex conjoint. En 2019, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre, 101 femmes ont été tuées.

Afin de lutter contre ce phénomène, Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a annoncé la tenue d'un Grenelle des violences qui débute le mardi 3 septembre et durera jusqu'au 25 novembre 2019, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il réunira, les ministres concernés, les services publics, les acteurs de terrain, les associations mais également des familles de victimes.

Le gouvernement va dégager une enveloppe spécifique de 1 million d'euros pour mettre en place des projets innovants qui émergeront du Grenelle.

Le Grenelle sera également l'occasion de renforcer l'information de tous sur ce fléau et de faire connaître les outils nationaux existants en matière de prévention, d'information et de signalement de ces violences :

- Le 3919, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage ;
- La plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles, accessible à l'adresse www.signalement-violencessexuelles-sexistes.gouv.fr ;
- Des outils d'information : le site web dédié (www.arretonslesviolences.gouv.fr, qui sera mis en ligne le 30 août 2019) et le compte Twitter « Arrêtons-les ! » : @arretonsles.

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05-55-51-59-00 Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Le Grenelle en Creuse

La Creuse dispose de dispositifs performants en matière d'accueil, d'écoute, de prise en charge globale des victimes et d'hébergement des victimes. Aujourd'hui il faut aller encore plus loin. Dans le cadre du Grenelle le plan d'action départemental prévoit :

- une consultation des victimes et des associations par le biais de rencontres et d'un questionnaire en ligne ;
- des réunions de concertation avec les partenaires afin d'améliorer les dispositifs départementaux ou en créer d'autres. Figurent parmi les objectifs prioritaires à ce titre : la protection des mères avec leurs enfants et la conclusion de contrats locaux de lutte contre les violences.
- une campagne de communication départementale, innovante et adaptée à notre territoire est également prévue, en partenariat avec le Lycée des arts Graphiques de La Souterraine.
- enfin, l'effort de formation des professionnels se poursuit et se renforce avec plusieurs dates prévues en novembre et décembre.